

EXEMPTIONS DE CULTURE DE L'ÉCOUTE 2023-2024**LICENCE 1 (SEMESTRE 1 UNIQUEMENT)**

Samedi 23 septembre 2023 - 10h-12h (amphi Berr)

Des exemptions de culture de l'écoute seront organisées le samedi 23 septembre de 10h à 12h en amphi Berr sur le site de Clignancourt. L'exemption est accordée à partir de 14/20 pour le seul premier semestre de Licence 1 et dispense du contrôle continu. Elle ne concerne donc pas le parcours à distance (EAD).

Cet examen vise à exempter les étudiant.e.s disposant de bases musicales solides dont l'acquisition sera évaluée à partir des exercices suivants :

- Identifier dans de courts extraits du répertoire tous types de cadences, des parcours tonals modulants vers tons voisins, des enchaînements intervalliques, des figures rythmiques basiques, des couleurs d'accords de 3 sons, etc.
- Relever de courts extraits sur répertoire (basse et/ou mélodie), noter les extrêmes d'une progression harmonique, en maîtrisant les chiffrages d'accords à 3 sons, ainsi que les 7^e de dominante, renversements compris.

Nota bene : ce semestre n'est consacré à aucun répertoire en particulier. Les exemples musicaux diffusés concerneront ainsi des époques et régions diverses.

N'oubliez pas de vous munir d'un crayon à papier, d'une gomme, d'un diapason mécanique (le « la » vous sera néanmoins donné régulièrement), ainsi que de votre carte d'étudiant.e ou d'une pièce d'identité.

Si vous êtes intéressé.e par ce test, merci de vous manifester auprès de vos enseignant.e.s de culture de l'écoute et d'indiquer votre participation en envoyant un mail aux deux adresses suivantes : astrid.deschamps-dercheu@sorbonne-universite.fr ET gregoire.caux@sorbonne-universite.fr.

Il est obligatoire de vous inscrire dans l'un des groupes proposés et d'en suivre les cours jusqu'à la publication des résultats.